



Guadeloupe



14/17
ans

CONTACT ORGANISATEUR

Ufoval 74
3 avenue de la plaine - BP 340
74 008 Annecy
Tél: 04.50.52.30.00
ufoval@fol74.org

En savoir plus : www.fol74.org

Dates du séjour :
Du 12 au 26 juillet 2024

Réf : 074 095 001

Guadeloupe

Voyage sur les îles de Guadeloupe

Bienvenue dans l'archipel guadeloupéen composé de la Grande-Terre, la Basse-Terre, les Saintes, Marie-Galante, La Désirade et les îlets sauvages de Petite Terre.

Au rendez-vous : découverte d'une île riche, de sa culture, ses traditions, ses saveurs, ses atouts, ses habitants accueillants et chaleureux, mais aussi la mer et ses plages !

Cette belle escapade t'emmènera dans des lieux incontournables tels que : l'îlet du Gosier, les Chutes du Carbet pour des randonnées en forêt luxuriante et ses impressionnantes chutes d'eau fraîche pour une baignade vivifiante ! L'ascension du Volcan de la Soufrière qui offre à proximité ses bains jaunes relaxants, les Mangroves pour une passionnante découverte de l'écosystème guadeloupéen, baignade à la Cascade du Saut de la Lézarde après une descente en forêt quelque peu sportive. Les plages de Sainte-Anne et de Deshaies t'offriront des baignades dans de belles eaux turquoises.

De nombreuses autres activités t'attendent aussi : le snorkeling à la plage de Pointe Noire, l'observation des tortues, les randonnées en kayak de mer, la visite du musée Mémorial Act à Pointe à Pitre, et le magnifique jardin botanique de Deshaies. Les marchés des communes du Moule et de Pointe à Pitre avec leurs épices et délicieuses saveurs...

Un séjour bercé par les rythmes du gwoka (chants et danses folkloriques) qui te feront, on l'espère, partager l'amour de la Guadeloupe.



TRANSPORT

Des pré-acheminements pour rejoindre le lieu de rassemblement s'effectuent en car, en train ou en véhicule UFOVAL depuis votre ville de départ.

Puis avion jusque Pointe-à-Pitre en vol régulier depuis l'aéroport de Paris Orly.

SITE

► Situation géographique

La Guadeloupe, c'est un véritable cocktail exotique! Des plages de sable blanc bordées par des eaux cristallines, des palmiers dansant au rythme des alizés, et une culture vibrante mêlant influences françaises, africaines et caribéennes. La gastronomie locale propose une explosion de saveurs avec des plats à base de fruits de mer et d'épices. La musique et la danse font partie intégrante de la vie quotidienne, créant une atmosphère joyeuse. Imagine ce décor idyllique comme toile de fond pour un séjour éducatif, offrant aux jeunes une immersion dans la richesse naturelle et culturelle.



► L'hébergement

L'hébergement se fait en auberge de jeunesse ou en guest-house durant le séjour. Le confort est éloigné de nos standards français, les sanitaires sont en nombre réduit et l'eau chaude peut manquer. Nous serons néanmoins vigilants à ce que chacun puisse avoir une bonne hygiène.

► Les transports

Les déplacements se font en car, en transports locaux, et principalement à pied! Pour des raisons pratiques et de sécurité, les grands trajets entre les villes sont prévus et organisés avant le séjour. Mais nous avons toujours la possibilité de moduler le programme une fois sur place.

ACTIVITES

L'archipel guadeloupéen, joyau des Caraïbes, s'étend sur la Grande-Terre, la Basse-Terre, les Saintes, Marie-Galante, La Désirade, et les îlets sauvages de Petite Terre. Cette destination paradisiaque t'ouvre les portes d'une aventure où la nature et la culture se mêlent dans une symphonie enchanteresse.

La richesse culturelle de l'île

Commence ton périple sur l'îlet du Gosier, une pépite culturelle. C'est ici que la Guadeloupe te dévoile ses traditions, ses saveurs et son accueil chaleureux. Rencontre des habitants passionnés qui partageront avec toi l'âme de leur culture. Les marchés animés révèlent une palette vibrante d'épices exotiques, de fruits juteux et de délices locaux.

Des Chutes du Carbet à la Soufrière, plonge dans l'essence même de la Guadeloupe. La randonnée à travers la forêt luxuriante jusqu'aux chutes d'eau majestueuses est une expérience sensorielle inoubliable. L'ascension du Volcan de la Soufrière offre des panoramas à couper le souffle, suivie par la détente aux Bains Jaunes, une immersion dans les sources d'eau chaude.



Les trésors naturels de l'Archipel

Explore les mangroves, berceau de l'écosystème guadeloupéen. Descends à la Cascade du Saut de la Lézarde pour une baignade vivifiante après une descente sportive en forêt. Les plages de Sainte-Anne et de Deshaies offrent des moments de détente dans des eaux cristallines.

Les activités aquatiques abondent : du snorkeling à Pointe Noire à l'observation des tortues marines, en passant par des randonnées en kayak de mer. Plonge dans l'histoire au musée Mémorial Act à Pointe-à-Pitre, puis explore le jardin botanique de Deshaies, un éden botanique où la biodiversité s'épanouit.



La cuisine Guadeloupéenne et les rythmes envoûtants

Les marchés du Moule et de Pointe-à-Pitre sont des temples culinaires. Découvre des épices exotiques, des fruits frais et des plats délicieux qui capturent l'essence de la cuisine guadeloupéenne. Les saveurs exquis des marchés font partie intégrante de l'expérience.

En soirée, laisse-toi emporter par les rythmes envoûtants du gwoka. Des chants et danses folkloriques qui résonnent dans l'air créent une ambiance festive. Ces expressions artistiques uniques, transmises de génération en génération, te plongent dans le cœur de la culture guadeloupéenne.

Immersion culturelle et artistique

Chaque coin de la Guadeloupe offre une nouvelle facette de son riche patrimoine. Les églises coloniales, les maisons créoles colorées, et les distilleries de rhum racontent l'histoire de cette île aux multiples visages. Les artistes locaux dévoilent leur créativité à travers des galeries d'art, exposant une fusion d'influences culturelles.

Les plaisirs marins et aventures insulaires

Direction la mer pour des aventures marines inoubliables. La plage de Pointe Noire offre un terrain de jeu exceptionnel pour le snorkeling, où des coraux colorés et une vie marine foisonnante t'attendent. L'observation des tortues marines dans leur habitat naturel est une expérience éducative et émouvante.

Les randonnées en kayak de mer le long de la côte révèlent des trésors cachés, des grottes marines aux formations rocheuses spectaculaires. Les plages idylliques de sable blanc et les criques isolées sont des invitations à la détente et à l'exploration.

Exploration des sites historiques et culturels

Le musée Mémorial Act à Pointe-à-Pitre est un incontournable pour ceux qui souhaitent plonger dans l'histoire de la Guadeloupe, en se concentrant sur l'esclavage et l'émancipation. Les expositions poignantes et les témoignages visuels offrent une compréhension approfondie du passé de l'île.

Le jardin botanique de Deshaies est une oasis de verdure, abritant des plantes exotiques et indigènes. Une promenade à travers ses sentiers sinueux te transporte dans un monde botanique fascinant, illustrant la diversité florale de la Guadeloupe.

Une expérience éducative et inoubliable

Ce voyage détaillé est conçu pour offrir une immersion totale dans la beauté naturelle, la richesse culturelle et l'histoire fascinante de l'archipel guadeloupéen. Chaque jour promet une nouvelle découverte, créant des souvenirs éducatifs et inoubliables. La Guadeloupe, avec ses trésors naturels et son héritage culturel, offre une aventure complète, une ode à la diversité et à la grandeur des Caraïbes. Les jeunes, plongés dans cette expérience, auront l'opportunité de s'ouvrir au monde d'une manière unique.



Au-delà des plaisirs visuels et sensoriels, cette odysée guadeloupéenne offre des leçons précieuses. Les jeunes apprendront la valeur de la préservation de l'écosystème, de la richesse culturelle, et de la nécessité de préserver le patrimoine historique. Les activités éducatives, qu'il s'agisse d'explorer les mangroves ou de visiter des musées, élargiront leur perspective et renforceront leur compréhension du monde qui les entoure.

Les rencontres avec les habitants chaleureux et les artistes locaux permettront aux jeunes de tisser des liens interculturels, une expérience qui va bien au-delà d'un simple séjour de vacances. La Guadeloupe devient ainsi une salle de classe vivante, où chaque interaction devient une leçon précieuse.

A noter !

Nous nous réservons le droit d'annuler une activité si toutes les conditions de sécurité nécessaires à sa pratique ne sont pas pleinement remplies (météo, santé de l'enfant...).

ORGANISATION DU SEJOUR

► L'équipe d'encadrement

1 adulte pour 8 jeunes en moyenne. Pour un groupe de 20 jeunes, 3 adultes encadrent le séjour, dont un directeur et une assistance sanitaire.

► L'alimentation

Le petit-déjeuner est pris à l'auberge ou à l'extérieur avant de débiter nos journées de découverte. Nous pique-niquons de sandwiches et de salades pour le déjeuner afin de faciliter le temps de déplacement et de visite. Des repas chauds, préparés selon les talents des membres du groupe, sont proposés chaque soir. Nous découvrons la nourriture locale et apprécions les multiples spécialités des pays. Chacun doit s'impliquer activement et participer à tour de rôle aux tâches collectives (courses, préparation des repas, vaisselle...). La vie collective lors d'un séjour itinérant à l'étranger rend difficile l'adaptation constante aux choix alimentaires de chacun (idéologie, religion...). Nous garantissons cependant le respect des régimes alimentaires médicaux des participants.

► Déroulement de la journée

Les activités, les visites et l'organisation de la vie quotidienne sont réfléchies et anticipées par l'équipe. Durant le séjour, le rythme de vie est adapté aux envies et à l'état de fatigue de chacun, dans la mesure du possible. Chaque jour, des groupes sont faits pour permettre aux jeunes de choisir et de répondre le plus possible à leurs attentes.

► Le réveil

Il est échelonné sur un temps défini afin de s'adapter au mieux au rythme de chacun mais il peut parfois être programmé tôt le matin si une activité ou sortie l'impose. L'avenir appartient à ceux qui se lèvent tôt !

► Le coucher

Un jeune a besoin d'au moins 8h de sommeil, selon l'état de fatigue des jeunes. De plus le rythme d'un séjour itinérant est intense et les journées bien remplies alors la fatigue l'emporte souvent sur l'envie de faire durer la soirée ...

► La toilette

Un brin de toilette est effectué chaque matin. Chaque soir, les jeunes prennent une douche bien appréciée. Les sanitaires peuvent parfois être assez rudimentaires, ce n'est donc pas toujours possible de brancher des appareils électriques, de prendre ses aises ou d'avoir de l'eau chaude à chaque fois !

► Le linge

Les jeunes auront la possibilité de laver leur linge soit à la main, soit dans des laveries automatiques. Malgré l'attention qu'on peut y apporter, il existe toujours, en collectivité, un risque de problème de lavage (linge déteint, abîmé). Il est préférable de choisir des vêtements pratiques, pas trop délicats, ayant déjà servi, plutôt que des vêtements neufs. Afin de réduire les risques de perte, il est indispensable de marquer les vêtements.

► Rappel réglementaire

Nous appliquerons la loi française en vigueur : la loi française interdit la consommation d'alcool aux mineurs. La possession et la consommation de drogue constituent un délit. La consommation de tabac est quant à elle strictement interdite aux jeunes de moins de 16 ans.

D'une manière générale, tout comportement de nature à nuire à votre sécurité ou à celle de vos camarades, ou pouvant compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun, pourra donner lieu à une décision de renvoi. Frais de retour à la charge des familles ...

RELATION PARENTS/JEUNES

Téléphone : le téléphone portable est fortement déconseillé, afin de profiter pleinement de la vie de groupe. Si toutefois le jeune le garde durant le séjour, son utilisation sera réglementée par l'équipe d'encadrement.

Internet : des nouvelles sont données sur le blog du séjour, et parfois même quelques photos. Pour le consulter, il suffit de vous rendre sur le site www.fol74.org/blogs-de-nos-sejours. L'identifiant et le mot de passe vous seront communiqués sur la convocation de départ.

En cas d'urgence, les parents peuvent contacter l'UFOVAL 74 qui reste en liaison régulière avec le directeur.

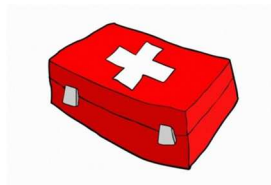
INFORMATIONS POUR PREPARER VOTRE SEJOUR

► Argent de poche

Chaque jeune est responsable de son argent. **Il n'est pas nécessaire d'apporter une somme trop importante**, 40 à 50 euros pour l'ensemble du séjour sont largement suffisants.

► Santé

Il est très important de remplir sérieusement et sans omission la fiche sanitaire en nous indiquant par exemple les allergies, les problèmes de santé particuliers ou le régime alimentaire médical. L'assistante sanitaire veillera à l'hygiène ainsi qu'au suivi des traitements médicaux (**accompagnés obligatoirement d'une ordonnance !**). Si un jeune est malade, le directeur téléphonera à la famille et n'hésitera pas à consulter un médecin.



Ce séjour ne nécessite pas une condition physique particulière, toutefois, il faut être capable de porter son sac, marcher durant un petit moment, supporter les conditions météorologiques diverses...

Aucune **vaccination** particulière n'est obligatoire. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès de votre médecin généraliste sur les éventuels traitements préventifs. **Lors de l'inscription, merci de nous informer de tout problème important concernant la santé de votre enfant !**

► Objets de valeur

Les objets de valeur tels que le téléphone portable, appareil photo numérique, vêtements de marque... sont **déconseillés pendant le séjour**. Ils resteront sous l'entière responsabilité de votre enfant s'il décidait toutefois de les amener (aucun remboursement en cas de dégradation, vol, perte...). Comme dans beaucoup de pays où l'affluence touristique est importante, les transports en commun et les centres villes bondés facilitent la perte et le vol d'objets. La vigilance de chacun est impérative.

► Assurance

Notre association souscrit une assurance dite « centres de vacances » pour tous les enfants et les jeunes qui sont inscrits dans les séjours qu'elle organise.

Cette assurance couvre : les frais de soins en complément des régimes légaux, le rapatriement en cas d'accident ou de maladie ne pouvant être traité sur place, certains biens si le sinistre est accidentel. Pour autant, les parents demeurent responsables des actes commis par leurs enfants au titre de l'autorité parentale, c'est pourquoi nous vous conseillons de souscrire un contrat d'assurance individuelle accident et responsabilité civile.

► Avant le séjour

Il est important de se renseigner sur le pays afin de bien préparer son voyage. Vous trouverez de nombreuses informations dans les ouvrages en bibliothèque, dans les guides de voyage ou sur les sites internet.

DOCUMENTS ET INFORMATIONS INDISPENSABLES



Documents originaux à remettre le jour du départ :

- Passeport personnel ou carte nationale d'identité
- Autorisation de sortie de territoire CERFA N°15646*01 + copie de la carte d'identité du signataire + une copie du livret de famille dans le cas où l'enfant ne porte pas le même nom de famille que le parent signataire
- Fiche sanitaire (remplie et signée)
- Médicaments + ordonnance (en cas de traitement médical à suivre)
- Certificat médical de non contre-indication à la plongée subaquatique + autorisation parentale
- Pass-Nautique

Attention il faut impérativement envoyer avant le 01/05/2024 :

- Photocopie de la pièce d'identité du jeune en cours de validité.
- Photocopie de l'autorisation de sortie de territoire CERFA N°15646*01 + photocopie de la carte d'identité du signataire + photocopie du livret de famille dans le cas où l'enfant ne porte pas le même nom de famille que le parent signataire

Par e-mail à doc.sejourufoval@fol74.org

OU

Par courrier à l'adresse UFOVAL 74
3 avenue de la Plaine –
BP 340 - 74008 ANNECY



FICHE TROUSSEAU

Nom et Prénom de l'enfant :

Chaque pièce du trousseau doit être marquée aux nom et prénom du jeune, à l'aide de bandes tissées et cousues.	Conseillé	Dans la valise	Sur soi	Inventaire de l'animateur	
				ARRIVEE	DEPART
VALISE ou SAC DE VOYAGE	1				
CHAPEAU, CASQUETTE ou BOB	1				
TEE –SHIRTS, POLOS	6				
PULL ou SWEAT chaud	2				
COUPE VENT / IMPERMEABLE	1				
SHORT, BERMUDA ou PANTACOURT	3				
PANTALON	1				
ROBE ou JUPE	Facultatif				
SLIPS, CULOTTES ou CALECONS	6				
PAIRES DE CHAUSSETTES	6				
PYJAMA (plus en cas d'énurésie)	1				
MAILLOT DE BAIN	1				
SERVIETTE DE PLAGE	1				
PETIT SAC A DOS pour la balade	1				
NU-PIEDS	1				
BASKETS ou CHAUSSURES DE MARCHE	1				
SERVIETTE DE TOILETTE	1				
GANT DE TOILETTE	1				
TROUSSE DE TOILETTE : Gel douche ou savon avec étui, shampoing, peigne ou brosse, brosse à dents, dentifrice, crème solaire, mouchoirs en papier					
NECESSAIRE COURRIER : Bloc, enveloppes, timbres, stylo					
AUTRES :					

- Penser aux serviettes microfibrés : gain de place et séchage rapide !
- Amener des vêtements solides, se lavant facilement, ne déteignant pas (pas de vêtements neufs, de marque ou de valeur).
- Conditionner les vêtements dans des sacs plastiques dans le sac à dos, imparable pour les protéger de l'humidité!
- Conditionner les liquides (gel douche, shampoing...) dans des flacons à bouchon, dans un sac à congélation pour éviter les fuites...
- Nous recommandons le poids des affaires personnelles à un maximum d'environ 7 à 10 kg et laisser de la place libre sur le haut du sac (pour y ajouter le matériel collectif le jour du départ).

SEJOUR :

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT :

.....

Dates du séjour : Du Au

A REMPLIR PAR LE MAITRE NAGEUR

Attestation de réussite au test d'aisance aquatique préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques (canoë-kayak et disciplines associées, descente de canyon, ski nautique, nage en eau vive, surf, glisse aérotractée nautique, voile) en Accueils Collectifs de Mineurs.

Suivant l'arrêté du 25 avril 2012 fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratiques de certaines activités physiques en ACM.

L'attestation peut être délivrée par une personne titulaire des diplômes suivants : Brevet National de Sécurité Aquatique (BNSSA), Diplôme d'Etat de maître-nageur sauveteur (DE de MNS), Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN), Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de Sport des activités aquatiques et de la Natation (BPJEPS AAN), ou tout autre BEES ou BPJEPS des spécialités nautiques considérées.

Ce document atteste l'aptitude du mineur à : effectuer un saut dans l'eau, réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes, réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes, nager sur le ventre sur 20 mètres, franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant. Le parcours peut être effectué avec une brassière de sécurité.

Je soussigné(e)

.....
.....

Titulaire du diplôme :

.....
.....

Date de délivrance du diplôme :

.....

Certifie que l'enfant

.....
.....

Né(e) le / /

A passé avec succès les épreuves demandées.

Fait à le.....

Cachet et signature :

**CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DES ACTIVITES
SUBAQUATIQUES**

SEJOUR :

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT :

.....

Dates du séjour : Du Au

A REMPLIR PAR LE MEDECIN

Je soussigné, Docteur :

certifie avoir pris connaissance de la liste des contre-indications à la pratique de la plongée sous-marine établie par la Commission Médicale et de Prévention Nationale de la FFESSM (www.ffessm.fr),

avoir examiné Mr, Mme, Mlle:

né(e) le :

demeurant à :

et déclare qu'il (elle) ne présente pas à ce jour de contre-indication cliniquement décelable à la pratique des activités subaquatiques.

Fait à : Signature et tampon (obligatoire)

Le : / /

Le présent certificat, valable 1 an sauf maladie intercurrente ou accident de plongée est remis en mains propres à l'intéressé(e) qui a été informé(e) des risques médicaux encourus.

Informations au médecin signataire

L'article L 231-2 du Nouveau Code de la Santé Publique prévoit que les Fédérations doivent veiller à la santé de leurs licenciés. En application de l'article L.231-2 de ce Code, la délivrance de ce certificat ne peut se faire qu'après un « *examen médical approfondi* » qui doit permettre le dépistage d'une ou plusieurs affections justifiant une contre indication temporaire ou définitive ; la liste indicative de ces affections figure au verso de ce certificat dont la délivrance doit être mentionnée dans le carnet de santé prévu par l'article L 2132-1 . Si le recours à un Médecin Fédéral FFESSM ou spécialisé en Médecine subaquatique et hyperbare vous paraît souhaitable , la liste de ces médecins est disponible auprès des structures fédérales de la FFESSM ou en consultant les sites web régionaux accessibles à partir de www.ffessm.fr

CONTRE-INDICATIONS à la PLONGEE en SCAPHANDRE AUTONOME

Février 2007

Cette liste est indicative et non limitative. Les problèmes doivent être abordés au cas par cas, éventuellement avec un bilan auprès d'un spécialiste, la décision tenant compte du niveau technique (débutant, plongeur confirmé ou encadrant).

AUTORISATION PARENTALE

SEJOUR :

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT :

.....

Dates du séjour : Du Au

A REMPLIR PAR LA FAMILLE

Je soussigné(e) M. ou Mme

Responsable de l'enfant

L'autorise à participer à l'activité Plongée durant le séjour.

Fait à le.....

Signature

**AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)
 D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE**
 (article 371-6 du code civil ; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation
 de sortie du territoire d'un mineur non accompagné
 par un titulaire de l'autorité parentale ; arrêté du 13 décembre 2016)

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :
 Prénom(s) :
 Né(e) le : | | | | | | | | | | | | | | | | à (lieu de naissance) :
 Pays de naissance :

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :
 Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) :
 Prénom(s) :
 Né(e) le : | | | | | | | | | | | | | | | | à (lieu de naissance) :
 Pays de naissance : Nationalité :
 Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :
 Père Mère Autre (préciser) :
 Adresse :
 N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie
 Code postal : | | | | | | | | Commune :
 Pays :
 Téléphone (recommandé) : ____ / ____ / ____ / ____ / ____
 Courriel (recommandé) :

3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : | | | | | | | | | | | | | | | | inclus.
 Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.
Exemple : une autorisation signée le 1^{er} septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »⁽¹⁾ :
 DATE : | | | | | | | | | | | | | | | | Signature du titulaire de l'autorité parentale :
⁽¹⁾ Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION ⁽¹⁾ :

Type de document (cocher la case) : Carte nationale d'identité Passeport Autre
 (Préciser :)⁽²⁾
 Délivré(e) le : | | | | | | | | | | | | | | | |
 Par (autorité de délivrance) :

⁽¹⁾ La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.
⁽²⁾ Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans ; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité ; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

RAPPEL : « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »